

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 janvier  
2018 à 20 h 5 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Marion Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-  
trésorier

Est absent :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés,  
membres du conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine,  
étant tous présents à la salle des délibérations le 5 mars 2018 à 20 h 5,  
renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance  
extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

**2018-03-205**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que  
présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Toponymie®
- 17) Période de questions;
- 18) Levée de la séance; ®

**2018-03-206**

**Toponymie**

Considérant que l'un des noms choisis pour une rue du développement Ratelle  
a été refusé par la commission de toponymie du Québec;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des  
conseillers présents de soumettre le nom de rue Edward-Vachon.

Donc les rues porteront les noms suivant : Adélar-B.-Cotnoir  
François-Briard  
Edouard-Vachon

### **Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

### **Levée de l'assemblée**

**2018-03-207**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 20 h 15.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Joël Côté maire

---

Vital Côté directeur général